216

& Envoyez de toutes les Puissances étrangeres, qui residoient, ou resideroient à l'avenir, à la Cour Portugaise. Il fut en même tems ordonné, que les Ministres & Officiers de Justice, pouroient passer dans les rues, & devant les Hôtels des Ambafsadeurs, avec leurs Baguettes, qui sont les marques de l'authorité qui leur est conferée. Dépuis ce tems là, les Ambassadeurs de l'Empereur, de France, d'Espagne, d'Angleterre, ni les autres Ministres étrangers, n'ont apporte aucun obstacle, à l'éx(cution de cet Edit ou Decret Royal: Mais au mois de Juin 1709 l'Evêque de Lubiana Amballadeur de l'Empereur (quoi qu'incognito jusqu'à present,) prétendit de faire revivre les franchises & inmunitez des Quartiers, abolies dépuis 28, ans ; avant fait charger par son Suisse, deux Alcaides qui passoient devant son Hôtel. Le Roi de Portugal en fit faire des plaintes à l'Ambassadeur par le Secretaire d'Etat, par les lettres qu'il lui écrivit le 26. Juin & le 28. Août.

On croyoit cette affaire finie, lors que le Comte Stampa, Ministre de la Cour de Barcelone, voulant primer à Lisbonne sur les Ambassadeurs d'Angleterte & d'Hollande, pretendit aussi de jouïr des privileges ou franchises des Quartiers. Ses Domestiques entreprirent d'empêcher le Corregidor du haut quartier, & le Juge Criminel de la Moreria, de passer devant l'Hôtel de leur Mastre; Le Corregidor en ayant porté ses plaintes au Roi, S. M. P. ordonna au Secretaire d'Etat, d'écrire à tous les Ambassadeurs & Envoyez des Puissances étrangeres, qui réfident